

# ACCORD 2021 : UN TEXTE FAVORABLE AUX MG ET AUX PATIENTS DANS LEQUEL ON RECONNAÎT LA « GRIFFE » DU GBO !

Principaux points de l'accord concernant la médecine générale. LE GBO TIENDRA À L'ŒIL LA MISE EN PLACE EFFECTIVE, DANS LES DÉLAIS PRÉVUS, DES POINTS DE L'ACCORD QUI TOUCHENT LES MG.

Dans le texte ci-dessous, les passages en rouge soulignent les avancées que l'on peut attribuer en tout ou en partie à l'opiniâtreté du GBO.

On peut l'affirmer, la convention mouture 2021 porte sur plus d'un plan la griffe du GBO!

#### INDEXATION

Les honoraires des consultations, visites et avis se voient attribuer une indexation pleine de 1,01%. L'INDEX DES MG N'EST DONC PAS AMPUTÉ POUR RÉALISER DES ÉCONOMIES OU FINANCER D'AUTRES PROJETS, COMME CELA A TROP SOUVENT ÉTÉ LE CAS CES DERNIÈRES ANNÉES. BONNE NOUVELLE DONC!

A titre indicatif, la masse d'index qui pouvait être concrètement affectée en 2021 s'élève à +/- 82 millions d'euros et la part des généralistes y est de 20,25%, ce qui permet cette indexation de 1,01%. Le DMG est quant à lui indexé de 1,25%, pour arriver à un honoraire de 32 euros.

Si aucune indexation n'est prévue pour la prime de pratique intégrée, ses critères d'octroi ne changent pas.

# • AMÉLIORATION DE LA PROTECTION SOCIALE DES GÉNÉRALISTES EN FORMATION

L'accord prévoit un budget global de 10 millions d'euros pour **l'amélioration de la protection sociale des médecins en formation** (généralistes comme spécialistes). LE GBO/CARTEL A INSISTÉ, ET OBTENU, QUE LA CONCRÉTISATION DE CETTE MESURE N'AIT PAS POUR CONSÉ- QUENCE UNE DIMINUTION DES REVENUS NETS DES INTÉRESSÉS.

Avant fin mars, une proposition concrète sera élaborée en concertation avec les organisations de candidats médecins concernées.

Par ailleurs, le montant du statut social des MG en formation s'élèvera pour 2021 à 6.351,21 euros (outre les 10 millions dont question ci-dessus).

#### DOSSIER MÉDICAL GLOBAL

Le DMG, on l'a dit, connait pour sa part une **indexation de 1,25%**. Ce qui porte son honoraire à 32 euros.

L'accord prévoit également une extension et une revalorisation du DMG, réservant à cette fin un budget de 8,8 millions.

Les recommandations qui seront formulées pour ajuster le processus et affiner la réglementation accorderont une attention particulière aux médecins généralistes débutants n'ayant que peu voire pas de revenus liés au DMG. C'EST UNE REVENDICATION FORTEMENT SOUTENUE PAR LE GBO.

Certains ont demandé de se concentrer par ail- leurs sur une amélioration de la qualité du DMG. Un set d'indicateurs sera défini pour permettre de mesurer cette qualité, sur la base des propositions que fera un groupe de travail au cours du premier semestre 2021. Les paramètres retenus seront intégrés dans les conditions d'octroi de l'honoraire dès 2022.

Les incitants accordés au DMG servent à augmenter la qualité afin d'atteindre les objectifs de santé tels que décrits dans l'accord de gouvernement.

Enfin, dans le cadre de la taskforce « soins efficaces », il sera examiné si le DMG malades chroniques peut être étendu à des catégories d'âge supplémentaires. IL S'AGIT ICI AUSSI D'UNE REVENDICATION PORTÉE PAR LE GBO.

#### VISITE DANS LES MAISONS DE REPOS

Une révision du libellé de la visite à un patient résidant dans un centre d'hébergement et de soins pour personnes âgées est programmée et un budget de 4 millions d'euros est prévu.

# DES ACQUIS AUSSI POUR LES PATIENTS ET LES GÉRIATRES

A noter que les trois décisions qui précèdent (soutien aux candidats médecins, revalorisation du DMG et visites en MRS) seront financées par des mesures mises en œuvre l'an prochain dans le cadre d'une politique de soins plus efficaces (réduction des variations de pratique, prescription rationnelle...). On en attend des économies, à hauteur de 40 millions sur base annuelle.

La part de ces trois mesures qui concernent la médecine générale est proportionnellement plus importante que la part de la médecine générale dans le budget global des honoraires médicaux, ET LE GBO S'EN RÉJOUIT.

LE GBO A ÉGALEMENT FORTEMENT SOUTENU la revendication de son partenaire de coalition le MoDeS à propos de la revalorisation des honoraires de surveillance en gériatrie. Une enveloppe de 5 millions d'euros a été prévue à cette fin, alimentée elle aussi via les moyens dégagés par une politique de soins efficaces.

Et signalons enfin que des mesures spécifiques, encore à définir, vont également être prises sur le plan de l'accessibilité (impact : 3 millions d'euros), CE QUE LE GBO SOUTIENT ÉVIDEMMENT AUSSI FORTEMENT.

### TÉLÉMÉDECINE

A un projet de télé-dermatologie déjà en cours viennent se greffer des projets de téléophtalmologie, DONT LE GBO EST PARTISAN. Début 2021 sera également lancé un projet transversal (première ligne/deuxième ligne) pour le télémonitoring de la covid-19.

La médico-mut souhaite aussi que la possibilité temporairement prévue en 2020 de participer à la COM (concertation oncologique multidisciplinaire) par vidéoconférence soit maintenue. Le groupe de travail ad hoc du conseil technique médical évaluera l'application de la nomenclature COM actuelle et formulera des propositions afin de résoudre les problèmes constatés.

### • POSTES DE GARDE

## Budget des postes de garde

Le budget des PMG est indexé et augmenté en vue des projets et extensions de projets encore à concrétiser. Ce budget s'élève à présent à quasi 35 millions d'euros, indépendamment du financement d'un million pour les gardes en semaine dans le cadre de la covid-19, qui est prolongé.

Le budget de 3 millions prévu dans l'accord 2020 pour l'organisation de gardes en semaine est maintenu, indépendamment de la prolongation jusqu'au 30 juin 2021 du financement des 15 projets pilotes existants. En se basant notamment sur l'évaluation des projets en cours, le groupe de travail PMG ad hoc de la médico-mut formulera une proposition portant sur les modalités et les conditions d'un financement structurel des gardes de semaine.

# Honoraires de disponibilité

Une **réforme des honoraires de disponibilité** sera préparée. Le GBO veillera particulièrement à ce que cette réforme débouche sur une réaffectation de l'argent non distribué au sein même des honoraires. IL N'EST DONC PAS QUESTION POUR LE GBO D'ASSURER LE FINANCEMENT DES PMG EUX-MÊMES VIA D'ÉVENTUELLES ÉCONOMIES SUR LES HO- NORAIRES DE DISPONIBILITÉ.

#### Coopérations fonctionnelles

A LA DEMANDE NOTAMMENT DU GBO/CAR- TEL, LA MÉDICO-MUT INSISTE SUR UN TI- MING RÉALISTE POUR LE DÉPLOIEMENT DES COOPÉRATIONS FONCTIONNELLES. Un plan d'implémentation concret et un scénario seront élaborés en collaboration avec le SPF Santé publique, et soumis à l'approbation de la médico-mut avant fin juin.

LE GBO VEILLERA TOUT SPÉCIALEMENT À ASSURER L'IMPLICATION DU TERRAIN DANS LES RÉFLEXIONS. Il sera aussi attentif à ce que le projet envisagé soit **soutenable pour les acteurs concernés**, à savoir les médecins et les coordinateurs de PMG, qui sortent d'une année particulièrement éprouvante.

# ACCRÉDITATION

L'accord prévoit une **réforme de l'accréditation**. Les présidents du CNPQ (le Conseil national pour la promotion de la qualité) et du GDA (le Groupe de direction de l'accréditation) sont chargés de concevoir, en concertation avec toutes les parties prenantes, un plan de réforme. Ici aussi, le calendrier de soumission de ce plan à la médico-mut vise la fin du premier semestre 2021.

#### SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

L'accord s'arrête également sur une attente que partagent un maximum de MG : la simplification administrative. Il est prévu d'agir en ce sens en 2021, en particulier au niveau du chapitre IV, de l'uniformisation des modèles d'attestations d'incapacité de travail, des certificats médicaux de courte durée, etc. Une concertation entre les différentes instances sera entre autres organisée afin de limiter le nombre de certificats sans valeur ajoutée médicale spécifique.

L'objectif de CETTE SIMPLIFICATION, QUI EST UNE DES REVENDICATIONS PRIORITAIRES DU GBO/CARTEL, est de de soulager les MG de formalités chronophages, pour qu'ils puissent se focaliser sur leurs tâches primordiales.

# • PRIME DE PRATIQUE INTÉGRÉE

UNE AUTRE REVENDICATION IMPORTANTE DU GBO A ÉTÉ REPRISE DANS LE NOUVEL ACCORD : l'introduction de critères de qualité dans la prime de pratique intégrée.

Il conviendra toutefois de s'assurer au préalable que les critères que les MG sont supposés respecter sont bien réalisables dans tous les logiciels de médecine générale. Il faudra vérifier et prouver à l'avance que, par exemple, l'extraction automatique des données nécessaires est possible sans aucune manipulation supplémentaire de la part du médecin. VOILÀ ENCORE UNE DEMANDE DU GBO EXAUCÉE!

L'accord a été approuvé par le Comité de l'assurance et le Conseil général de l'INAMI lors de leurs séances respectives du 21 décembre dernier. Après approbation par le Conseil des Ministres en janvier, il sera publié au Moniteur, et, à dater du jour de la publication, les MG auront 30 jours pour y adhérer ou pas, ou partiellement.